

# PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

## Séance ordinaire 1<sup>er</sup> août 2016

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 1<sup>er</sup> août 2016, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Benoit Ladrie  
Monsieur Dave Côté  
Madame Sylvie Voyer  
Monsieur Langis Proulx

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

6 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence pour nos malades.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### **Résolution No 084-16**

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2016

#### **Résolution No 085-16**

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que l'on adopte le procès-verbal du 4 juillet 2016. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

### DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2016.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

### COMPTES À PAYER

#### **Résolution No 086-16**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 JUILLET 2016

Chèque revenu impayé + frais de service :	208.78\$
Dépenses incompressibles (par Accès-D):	3 025.88\$
Dépenses incompressibles (par chèque):	8 262.93\$
Dépenses compressibles :	14 805.05\$
Frais fixes opération entreprise :	90.00\$
Paiement/ RCAP :	134.74\$
Remboursement marge de crédit :	106.53\$
Remises Fédérales/Provinciales Juin 2016 :	5 112.97\$
Salaire des employés :	14 955.07\$
<b>Total des dépenses pour juillet 2016 :</b>	<b>46 701.95\$</b>

REVENUS AU 31 JUILLET 2016

Bacs matières recyclage :	198.00\$
Intérêts-arrières de taxes :	82.17\$
Intérêts sur intérêts :	0.50\$
Loyer :	150.00\$
Médaille pour chien :	10.00\$
Permis et Licence :	100.00\$
Remboursement Corp. Dév. (Facture #112) :	5 748.48\$
Remboursement de frais de banque :	5.00\$
Remboursement immatriculation du Volvo :	880.48\$
Subvention pour les lits de camp :	1 610.00\$
Taxes foncières générales :	25 418.94\$
Vente de matière ferreux :	361.80\$
<b>Total des revenus pour juillet 2016 :</b>	<b>34 565.37\$</b>
<b>Solde en banque au 31 juillet 2016 :</b>	<b>70 270.86\$</b>

DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

**Résolution No 087-16**

Il est proposé par Sylvie Voyer, résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise Nadia Lavoie, dir. gén. /sec. Très, à être mandaté à remplir une demande de financement ainsi qu'à signer pour et au nom de la Municipalité de La Trinité-des-Monts tous les documents relatifs au projet « DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS », la municipalité s'engage à verser une contribution financière au cout de mille dollars (1 000\$) ainsi que d'absorber les coûts supplémentaire s'il y a lieu.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

**Résolution No 088-16**

Il est proposé par Dave Côté, résolu à l'unanimité que la municipalité de la Trinité-des-Monts s'engage à verser une contribution financière de cinquante pourcent (50%) des couts demandé au PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 soit vingt-huit mille sept cents cinquante-deux dollars (28 752\$) cinquante pourcent (50%) de cinquante-sept mille cinq cent cinq dollars (57 505\$).

COLLOQUE ADMQ-ZONE 12 2016

**Résolution No 089-16**

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la municipalité de la Trinité-des-Monts autorise, madame Nadia Lavoie, directrice générale/ secrétaire-trésorière à assister au colloque des directeurs qui se tiendra le 14 septembre prochain a Saint-Anaclet-de-Lessard. De plus, autorise la dépense de soixante quinze dollars (75\$) pour les frais d'inscription.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues dans le mois.

ARPO-PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS

**Résolution No 090-16**

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que la municipalité de la Trinité-des-Monts accepte l'offre de services professionnels «-Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées et inspection télévisée des conduites d'égouts et inspection des chaussées de la municipalité N/Réf.: 16138-1 » au cout de dix milles neuf cents dollars (10 900\$) taxe en sus. Afin de répondre aux exigences du MAMOT (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire)

PARTAGE DE RESSOURCE HUMAINE - COORDINATION EN LOISIRS

**Résolution No 091-16**

**ATTENDU QUE** la MRC de Rimouski-Neigette a adopté une Politique de mise en commun de services entre municipalités;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Marcellin a diffusé une offre de services pour sa ressource en coordination de loisirs;

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Trinité-des-Monts a besoin d'une ressource humaine pour dynamiser le loisir et accompagner les bénévoles en place;

**IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Voyer, APPUYÉ PAR Benoit Ladrie ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

Procède à la signature d'une entente avec la municipalité de Saint-Marcellin pour recourir aux services d'une ressource en coordination de loisirs à raison de 7 heures par semaine, pour une période de 52 semaines. Le cout des services est évalué à 7 877,45\$, dont 5 514,22\$ en aide financière du FDT, volet mise en commun de ressources. Le cout total défrayé par la municipalité de La Trinité-des-Monts est ainsi de 2 363,23\$. La ressource offrira des services directement à La Trinité-des-Monts, sous la supervision d'un répondant local, et la municipalité de Saint-Marcellin demeure l'employeur.

Accepte les modalités de facturation suivantes :

- Le salaire est de 15\$ de l'heure (prévoir une indexation de 2% ou une augmentation concertée pour 2017),
- Les charges sociales équivalentes à 11 % du salaire,
- Un montant forfaitaire administratif de 20\$ est facturé par mois,
- Les frais de déplacement calculés entre le bureau municipal de Saint-Marcellin et celui de la municipalité concernée. Le calcul des frais est basé sur la charte de déplacements de la MRC. Il n'y a pas de temps de travail reconnu pour ces déplacements pour accéder au lieu de travail,
- Les jours fériés sont défrayés par chacun des parties au pro rata d'utilisation des services,
- Dans le cas où la ressource en coordination de loisirs travaille sur un projet ou une activité de représentation commune, son temps de travail est défrayé à part égale par chacun des parties.

Désigne Yves Detroz, maire, comme signataire des documents relatifs à l'entente de partage de ressource avec Saint-Marcellin.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h23 à 19h23.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de différentes correspondances reçues.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h36 à 19h48.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 092-16**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvie Voyer que la séance soit levée. Il est 19h48.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

.....  
Yves Detroz, Maire

.....  
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.